

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE DES SITES
dont la conservation présente
un intérêt général.

ARRÊTÉ.

LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS :

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de l'Eure dans sa séance du 24 Septembre 1932.....

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

.... La promenade des Prés située en bordure du canal du....
Gambon aux Andelys (Eure).....
appartenant à la Commune.....
..... est.....
inscrit..... sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune d.es Andelys.....
.....
.....
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 18 OCTO 1932

12/11

T. S. V. P.

Les Andelys Promenade des Prés

Août 43

6 ans
abattu

Unie Alcool

Petit-Andely

Canal du grand rivier

B

Pont
de chemin
de fer

Promenade des Prés
à classer de point A au point B.

A

Entrée
petite
Vitrille

Rue Manceville

Gare des Andelys

vers Grand-Andely.

Avenue de la République